

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DE L'HERAULT
N° 02 / 2008.**

N° 2

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2008

- 135 -

AGRÉMENT D'AGENT DE RECHERCHES PRIVÉES

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2008-1-239 du 5 février 2008

(Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques)

Béziers. M. Serge BRUN

ARTICLE 1^{er} M. Serge BRUN, , est autorisé à exercer l'activité d'agent de recherches privées.

ARTICLE 2 L'agrément préfectoral lui est délivré pour exploiter son établissement principal, sous l'enseigne «CABINET BRUN» "LANGUEDOC DETECTIVE INVESTIGATIONS " (L.D.I.), dont le siège est situé 3 rue d'Alsace à BEZIERS (Hérault).

ARTICLE 3 Le présent agrément est établi sous le n° 2008-34-22.

ARTICLE 4 Il peut être retiré ou suspendu pour l'un des motifs prévus par l'article 26 de la loi précitée.

ARTICLE 5 Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.